

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la reprise de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie du 25 novembre 2015 ajournée au 14 décembre 2015 à 9 h à la préfecture de la MRC de Minganie.

SONT PRÉSENTS :

MM. Luc Noël :	préfet;
Berchmans Boudreau :	préfet suppléant, maire de Havre-Saint-Pierre;
Jean-Luc Burgess :	conseiller, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
Frédéric Gagnon :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
André Leblanc :	conseiller, maire d'Aguanish;
André Barrette :	conseiller, maire de Natashquan;
M ^{mes} Josée Brunet :	conseillère, mairesse de Rivière-Saint-Jean;
Aline Beaudin :	conseillère, mairesse de Rivière-au-Tonnerre.

EST ABSENT :

M. Jean-François Boudreault, conseiller,
maire de L'Île-d'Anticosti.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

SONT AUSSI PRÉSENTES :

M ^{mes} Sara Richard:	coordonnatrice à l'aménagement;
Fanie Boudreau :	secrétaire-trésorière adjointe.

1. Reprise de la séance

À la préfecture de la MRC de Minganie, le préfet, monsieur Luc Noël procède à la reprise de la séance ordinaire du 25 novembre 2015. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

2. Suivi des comités et représentations

Les membres du conseil résument leur participation aux divers comités.

3 Hydrocarbure Anticosti

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4. Points de service ministériel en Minganie

Attendu les coupures de postes en Minganie au sein du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Attendu la réorganisation des services de ces deux ministères en Minganie, notamment en ce qui a trait à l'octroi des permis de coupe de bois;



Attendu que les points de service de ces ministères sur notre territoire doivent demeurer actifs pour maintenir les services de proximité auprès de la clientèle minganoise;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs de maintenir les emplois en Minganie, afin d'assurer la pérennité des points de service existants sur notre territoire;
- Que la MRC de Minganie demande des explications relatives à la réorganisation des services de ces deux ministères en Minganie.

5. Programme d'aménagement durable des forêts

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) annonçait le 17 juillet 2015, la mise en place du programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Attendu qu'un montant de 675 000 \$ est accordé à la région de la Côte-Nord dans le cadre du PADF pour l'année financière 2015-2016;

Attendu que l'enveloppe budgétaire est accordée sur une base régionale;

Attendu que les MRC de la région doivent désigner celles d'entre elles qui seront mandatées pour administrer les sommes consenties dans le cadre du PADF et agir à titre de répondant auprès du MFFP;

Attendu qu'une entente de délégation précisant les modalités et les obligations liées au PADF doit être conclue entre le MFFP et les MRC, afin de se prévaloir du programme;

Attendu le projet de développement d'un pôle industriel forestier (est de la Côte-Nord) entre les MRC de Minganie et Sept-Rivières;

Attendu qu'une offre de services a été déposée par la MRC de Sept-Rivières à la MRC de Minganie, afin de répondre aux exigences du PADF;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie autorise la MRC de Manicouagan à signer l'entente de service avec le MFFP au nom des MRC de la Côte-Nord;
- Qu'une enveloppe de 44 000 \$ soit attribuée à la MRC signataire pour la gestion et l'administration de l'entente du PADF;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



261-15

- Que la MRC de Sept-Rivières soit mandatée pour la coordination des tables GIRT de Minganie et Sept-Rivières et pour la gestion des projets présentés dans le cadre du PADF, et ce, pour et au nom de la MRC de Minganie;
- Que le préfet et la directrice générale ou son adjointe soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6. Hydro-Québec – Service à la clientèle

Attendu que plusieurs municipalités de la Minganie se plaignent du service à la clientèle d'Hydro-Québec;

Attendu que le temps de réponse est très long dans le cadre des demandes pour le remplacement des lumières de rues et également pour le branchement des nouvelles maisons;

Attendu qu'Hydro-Québec doit améliorer le temps de réponse en Minganie, puisqu'il en va de la sécurité des citoyens;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie demande une rencontre auprès d'Hydro-Québec – Distribution, afin de discuter des problématiques vécues en Minganie reliées au temps de réponse d'Hydro-Québec dans le cadre des demandes pour le remplacement des lumières de rues et également pour le branchement des nouvelles maisons.

7. Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil de la MRC de Minganie.

8. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 11h40.

Le préfet,

**La secrétaire-trésorière
adjointe,**

Luc Noël

Fanie Boudreau

262-15

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

